

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

SÉANCE du 07/07/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le sept septembre, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le vingt-huit juin s'est réuni en session ordinaire, à la salle Benjamin Anger sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM. GAROT Rémi, COUËTOUX DU TERTRE Christophe et BEAUMONT David, adjoints,
Mmes, CHAUDET Denise, GUINEHEUX Estelle, BARBÉ Viorika et PRAMPART Maryline. MM. HOUTIN Jean-Christophe AUBERT Hervé,

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur BOITTIN Etienne est arrivé à 20h40.

Était absente excusée :

Le Conseil Municipal a désigné Mme. AUBERT Hervé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice 11
Quorum 06
Présents 11
Votants 11

Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} juin 2021.

2021-07-01	Présentation du rapport d'activités de la CCPC pour l'année 2020
2021-07-02	Présentation CRTE : Contrat pour la Relance et la Transition Ecologique
2021-07-03	Choix devis Arrêt car le Pâtis
2021-07-04	Vente terrain de la Gare : estimation et suite à donner
2021-07-05	Délibération frais de scolarité écoles CRAON
2021-07-06	Délibération frais de scolarité écoles COSSE-LE-VIVIEN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à *l'unanimité* des présents le compte-rendu de la réunion du 01/07/2021.

Objet des délibérations

Délib 2021-06-01 : Présentation du rapport d'activités de la CCPC pour l'année 2020

Monsieur LECOT présente via un support PDF le rapport d'activité de la CCPC pour l'année 2020.

Désormais il est très condensé. Il doit être exposé à tous les conseillers de la CCPC.

L'année aura été marquée par la crise sanitaire. Elle aura été difficile avec des activités diminuées.

Cependant cela aura permis la mise en place des réunions en Visio. Pour rappel, une réunion de bureau CCPC a lieu tous les 8 jours et les conseils communautaires et des Maires tous les mois.

L'économie a été marquée par la crise sanitaire. Aujourd'hui pas mal d'entreprises se sont créées. L'agriculture est dynamique. La CCPC veut développer les zones d'activités.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,
RECONNAIT avoir pris connaissance du rapport d'activités de la CCPC 2020.

Délib 2021-06-02 : Présentation CRTE : Contrat pour la Relance et la Transition Ecologique

Monsieur LECOT Gérard présente avec l'appui d'un support PDF ce qu'est le CRTE.

C'est une aide de 100 milliards d'euros donnée par l'Etat pour toutes les Communes.

Rappel des grandes lignes du CRTE :

- Contrat intégrateur qui prend la relève du contrat de ruralité ;
- Ne remplace pas la DETR et la DSIL ;
- Contrat sur 6 ans amendé chaque année pour ajouter par voie d'avenant les nouvelles actions matures ;
- Pour la signature début juillet, intégration des fiches actions matures portant sur les projets 2021-2022.



C'est la CCPC qui centralise toute l'opération avec l'aide du cabinet ARTELIA qui a en charge d'aider les municipalités dans la compréhension et l'élaboration des fiches. La CCPC a fixé un calendrier à respecter notamment pour la réalisation des fiches action et projet.

Messieurs LECOT et COUËTOUX DU TERTRE ont rencontré une personne du Cabinet ARTELIA le jeudi 10 juin. Les fiches devaient être transmises avant le 15 juin. Ils ont donc réalisé avec l'aide de Véronique les fiches pour les projets de la commune à savoir le bâtiment de stockage et le réaménagement du bourg.

Toutes les fiches de toutes les communes ont été présentées lors de la Conférence de Mairies de la CCPC du 28/06/2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Approuve les fiches d'actions qui ont été réalisées et transmises.

Délib 2021-06-03 : Choix devis Arrêt car le Pâtis

M. LECOT Gérard rappelle qu'un arrêt de car au niveau du Pâtis va être mis en place et que des travaux doivent être effectués. 2 entreprises ont été sollicitées et chacune a transmis un devis. Il s'agit de l'entreprise CREA'DESIGN AMÉNAGEMENTS et de l'Entreprise PIGEON.

Le conseil doit choisir celui qui effectuera les travaux. Les 2 entreprises sont d'accord pour intervenir rapidement et que tout soit en place pour la rentrée de septembre prochain.

Le devis de CREA'DESIGN AMENAGEMENTS s'élève à 3.260,73€ TTC.
Celui de l'entreprise PIGEON a 2.991,60 € TTC. Soit une différence de 269,13 €.

Concernant les travaux, la Commune devra acheter 25 poteaux permettant de délimiter la parcelle occupée. Ce sont les habitants du Pâtis qui se chargeront de mettre les poteaux. Une convention d'occupation devra être réalisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de choisir le devis de la Société CREA'DESIGN AMENAGEMENTS car c'est un artisan de la Commune et il existe peu de différence de coût.

Délib 2021-06-04 : Vente terrain de la Gare : estimation et suite à donner

Monsieur LECOT a pris contact avec Monsieur GERFAULT, le gestionnaire Immobilier de la société TERRENA. Un mail lui a été adressé le 25/06/2021 auquel il a répondu.

Le site de TERRENA situé sur LA CHAPELLE CRAONNAISE est composé de deux parcelles B 169 et B 227

Sa surface totale est de 11.800 m²

Son prix de vente est de 118.000 € ht net vendeur en l'état, soit 10 € le m².

Il faudra prendre l'avis du Service des Domaines pour savoir si l'estimation est correcte.

En l'état actuel et ayant connaissance des prix, le prix est excessif sachant que le terrain n'est pas viabilisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTEND l'avis du Service des Domaines avant de prendre une décision.

Délib 2021-06-05 : Délibération frais de scolarité écoles CRAON

Vu la délibération du Conseil municipal de CRAON du 10/02/2021,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande faite par la commune de CRAON en vue de participer aux frais de fonctionnement pour 3 enfants domiciliés dans la commune et scolarisés à CRAON 1 en maternelle et 2 en élémentaires. La Participation est de 1409 € pour un élève de maternelle et de 430 € pour un élève d'élémentaire. Le total de la participation s'élève à 2.269 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et statué, à l'unanimité des membres présents

Accepte de participer aux frais de fonctionnement au titre de l'année scolaire **2020/2021**.

Délib 2021-06-06 : Délibération frais de scolarité écoles COSSE-LE-VIVIEN

Vu la délibération du Conseil municipal de COSSE-LE-VIVIEN du 08/04/2021,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande faite par la commune de COSSE-LE-VIVIEN en vue de participer aux frais de fonctionnement pour 16 enfants domiciliés dans la commune et scolarisés à l'Ecole SAINTE-MARIE pour 10 d'entre eux et à l'Ecole JEAN JAURES pour 6. La Participation est de 808,37 € par un élève. Le total de la participation s'élève à 21.017,62 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et statué, à l'unanimité des membres présents

Accepte de participer aux frais de fonctionnement au titre de l'année scolaire **2020/2021**.

Questions diverses :

- **Discussion tarification salle des fêtes**

Véronique a préparé une étude comparative avec l'aide d'Hervé AUBERT et l'expose au Conseil.

Véronique rappelle qu'il serait plus opportun d'augmenter les tarifs pour le 1^{er} janvier 2022 car les tarifs 2021 sont parus dans le bulletin communal 2021.

Pour la tarification 2022, la commission finance se réunira pour en discuter et faire une proposition lors d'un prochain conseil.

- **Compte-rendu de la Commission bâtiment du 17/06/2021**

Cette Commission a discuté sur plusieurs points :

- Le point sur les tables et chaises (devis Gedimat + site <https://www.kgmat-collectivite.com/>) :

Les tables sont en bon état. Thierry propose de les diminuer en largeur, il faudrait qu'il fasse un estimatif des travaux (le coût des habillages des tables et de la colle + estimatif du temps à passer). Les plateaux sont faciles à nettoyer donc pour l'heure pas d'achat de tables d'envisager.

Pour les chaises, 48 chaises sont en bon état et il faudrait en racheter 60 environs. Difficulté de retrouver des chaises identiques. La commission bâtiment se réunira en septembre pour cet achat.

- La statut (mitoyenne avec la commune de DENAZE et rénovation en partenariat) :

La statut est très abimée. Monsieur LECOT a depuis la commission rencontré Mme GOHIER, Maire de DENAZE. Elle propose de faire un entretien en partenariat vu que la statut est mitoyenne et de travailler ensemble sur le projet. Il faudra donc prévoir une réunion avec la commune de DENAZE pour savoir ce qui sera fait. Etienne BOITTIN précise qu'une association des lieux de culte située à PONTMAIN effectue des restaurations mais que les délais sont très longs.

- le projet de bâtiment de stockage Comité des fêtes (fiche projet CRTE + mail service urbanisme).

Monsieur LECOT a sollicité le Service Urbanisme afin de savoir si le projet de création d'un bâtiment de stockage pouvait se faire au niveau du terrain de foot puisque c'est une zone non-constructible. Par mail en date du 24 juin 2021 il a été répondu que « La construction ne pourra être autorisée que s'il s'agit d'une annexe ou si elle est nécessaire à un équipement collectif. ».

De plus, ce projet a été indiqué dans le cadre du CRTE.

La commission bâtiment doit aussi se réunir concernant l'étude du bâtiment notamment pour sa situation.

- **Aménagement centre bourg : contact avec Mayenne INGENIERIE**

Un contact téléphonique a été effectué le lundi 28 juin sans succès. Un mail a donc été adressé.

Un RDV a été fixé au lundi 06/09 à 10h.

- **Rappel panneaux lotissements**

A l'initiative d'Hervé AUBERT, le devis a été transmis par l'Entreprise VINYLE D'CO le 05/07/2021. Le tarif est de 168 € TTC par panneau. Il faudra prévoir un support en plus. C'est ok pour l'achat de 3 panneaux. Un projet de panneau a été présenté. Il faudrait juste mettre les parcelles en vente encadrées en couleurs.

- **Désignation lieu du bureau de vote et du lieu d'affichage pour les élections 2022 avant le 20/08**

Un mail de la préfecture reçu le 05/07 avec transmission de la circulaire demande aux communes de fixer avant le 20/08 leurs lieux de bureau de vote et d'affichage.

Le Conseil décide de fixer le lieu de bureau et le lieu d'affichage à l'adresse de la Mairie. Si les conditions sanitaires restent les mêmes, une demande de dérogation sera faite.

- **Divers**

Un questionnaire, transmis par la Commission Sénat, concernant les dysfonctionnements lors des dernières élections a été rempli par Messieurs LECOT et COUËTOUX DU TERTRE. Il a été signalé que : « La propagande papier reste la plus pertinente notamment pour la génération de nos aînés. Il serait indispensable que la propagande et les professions de foi des candidats soient transmises et parvenues aux électeurs au moins 8 jours avant le 1er scrutin. Les dysfonctionnements que l'on a connus lors de ces dernières élections ont influés énormément sur la participation des électeurs. L'image de notre démocratie en a considérablement pâti. »

Mise en place du dispositif argent de poche pour 3 semaines. Remarque de Thierry sur le lavage des gilets jaunes.

Heure de fin de réunion : 23h00

Proposition de date du prochain conseil : le mercredi 8 septembre à 20h00